



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 13 septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 13e jour de septembre 2021 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Renald Rodrigue

Est absent :

Monsieur le conseiller : Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale adjointe, Madame Mélissa Chrétien.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021

2.2. Adoption des comptes

2.3. Service de première ligne Lavery

2.4. Appel d'offre 2021-07 Camion et équipement de déneigement:
Autorisation

2.5. Dépôt état comparatif

2.6. Autorisation signature transfert terrain ADESO

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. CPTAQ Ferme Raymond Drouin et fils

3.3. Dimensions terrains nouveau développement

4. Travaux publics

4.1. Scellement de fissure

4.2. Suivi travaux

4.3. Suivi poste journalier

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention Août 2021

5.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites (Fondation du coeur Beauce-Etchemin)

6.2. Frais retard bibliothèque

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 134-09-2021

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021

Résolution 135-09-2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 soit adopté tel que préparé par la directrice générale adjointe, Mélissa Chrétien.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 136-09-2021

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2021 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 254 215.23\$.

Adoptée

2.3 Service de première ligne Lavery

Résolution 137-09-2021

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery pour le forfait classique au montant de 1000,00 \$ par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations ;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif;
- Avis juridiques simples, selon les circonstances et après discussion entre la municipalité et l'avocat concerné;
- Vérification de règlements sans y apporter de modifications;
- Diffusion d'articles rédigés par notre équipe en droit municipal;
- Accès à au moins une séance de formation gratuite en personne ou par visioconférence selon des sujets d'actualité décidés par l'équipe.

Adoptée

2.4 Appel d'offre 2021-07 Camion et équipement de déneigement: Autorisation

Résolution 138-09-2021

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un nouveau camion avec l'équipement de déneigement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres par le biais de SEAO tel que requis par la loi pour l'acquisition d'un camion et équipement de déneigement.

Adoptée

2.5 Dépôt état comparatif

L'état des résultats au 31 août 2021 est déposé par la directrice générale adjointe.

	2021	juil-21	août-21
DE FONCTIONNEMENT			
Taxes	1 885 152	1 896 054	1 896 064
Paielements tenant lieu de taxes	13 207	16 183	17 659
Services rendus	222 150	152 402	154 426
Impositions de droits	12 000	1 195	20 754
Amendes et pénalités	1 500	1 695	1 695
Intérêts	7 000	3 192	3 681
Autres revenus	25 000	2 841	6 287
Transfert	234 707	25 806	293 792
Total de fonctionnement	2 400 716	2 099 368	2 394 357
IMMOBILISATIONS			
Transfert (subv immo)	502 700	17 018	17 018
TOTAL REVENUS	2 903 416	2 116 386	2 411 375
DÉPENSES			
DE FONCTIONNEMENT			
Administration générale	349 095	214 327	230 750
Sécurité publique	212 301	165 488	168 755
Transport routier	858 891	558 528	647 193
Hygiène du milieu	322 584	240 502	251 866
Santé et bien-être	50 110	28 921	44 533
Aménagement, urbanisme et développement	99 190	62 844	71 161
Loisirs et culture	249 461	96 062	106 207
Frais de financement	91 348	18 547	18 547
Remboursement de la dette à long terme	302 495	75 888	75 888
Réserve financière			
Total de fonctionnement	2 535 475	1 461 106	1 614 899
IMMOBILISATIONS			
Administration générale	57 500	3 866	6 443
Sécurité publique			
Transport routier	537 700	55 379	99 017
Hygiène du milieu	170 000	0	0
Santé et bien-être		0	0
Aménagement, urbanisme et développement	16 667	16 667	16 667

Loisirs et culture	55 000	19 276	19 276
Propriétés destinées à la revente	58 074	0	0
Total immobilisation	894 941	95 187	141 402
TOTAL DÉPENSES	3 430 416	1 556 293	1 756 302
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Surplus accumulé affecté			
Financement	-502 000	0	0
Réserve financière et fonds réservé	-25 000	0	0
Produit de cession			
Total autres activités financières	-527 000	0	0
Surplus (déficit)	0	560 093	655 074

2.6 Autorisation signature transfert terrain ADESO

Résolution 139-09-2021

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents en lien avec le transfert des lots #6 458 382 et #6 458 385 de l'ADESO à la Municipalité.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'août 2021 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 CPTAQ Ferme Raymond Drouin et fils

Résolution 140-09-2021

ATTENDU QUE la Ferme Raymond Drouin et Fils Ltée détient le lot 4 340 864 et désire faire un échange de terrain avec Transport St-Odilon (lot 4 341 003) dans le but de régulariser la localisation de garages;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire de la MRC;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait aucun préjudice supplémentaire aux milieux agricoles et forestiers environnants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de Ferme Raymond Drouin et fils.

Adoptée

3.3 Dimensions terrains nouveau développement

Résolution 141-09-2021

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la vente de 2 terrains contigus déjà lotis au même acheteur.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Scellement de fissure

Résolution 142-09-2021

ATTENDU QUE la Municipalité désire préserver l'état de ses routes;

ATTENDU QUE le prix soumis par Pavages de Beauce est de 0.85\$/m;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE fixer un budget de 10 000\$ pour le traitement des fissures dans le 4e rang en plus de celles du 10e rang Ouest.

Adoptée

4.2 Suivi travaux

La mairesse fait un compte rendu de la progression des travaux 2021.

4.3 Suivi poste journalier

La mairesse explique que 3 candidats ont postulé pour le poste de journalier et qu'ils ont retiré leur candidature.

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention Août 2021

Résolution 144-09-2021

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'août 2021 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Résolution 145-09-2021

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier I et de six officiers pour la formation sur les véhicules électriques au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Fondation du coeur Beauce-Etchemin)

Résolution 146-09-2021

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un montant de 100\$ pour la Fondation du coeur Beauce-Etchemin.

Adoptée

6.2 Frais retard bibliothèque

Résolution 147-09-2021

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les montants collectés représentent une source négligeable de revenu pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international Fine Free Library, né au États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles de la Bibliothèque L'Intello recommande au conseil municipal d'abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'abolir les frais de retard à la bibliothèque L'Intello.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale adjointe fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 148-09-2021

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h10.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Mélissa Chrétien,
Directrice
générale adjointe.